



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CMM – 18 juin 2020 SOMMAIRE DES POINTS

### **Adoption du Règlement 2020-85 modifiant le RCI 2019-78**

Le Conseil prend acte et adopte le règlement numéro 2020-85 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation afin d'intégrer les nouveaux feuillets cartographiques des nouveaux secteurs de cours d'eau visés et de secteurs complétés. Ces feuillets ont été soumis pour commentaires aux municipalités visées.

### **Adoption du plan métropolitain de développement agricole**

Le Conseil adopte le Plan métropolitain de développement agricole 2020-2025 et mandate le Comité consultatif agricole pour en assurer le suivi.

### **Traitement des demandes d'exclusion par la CPTAQ**

Le Conseil demande à la CPTAQ :

- De surseoir à l'application de sa nouvelle position face à l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles le temps que la CMM puisse exposer ses arguments en faveur d'un maintien de l'application de la procédure actuelle ;
- Elle continue, dans l'intérim, de traiter les demandes d'exclusion qui sont déposées par des municipalités locales du territoire métropolitain avec l'appui de leur MRC ;
- À défaut pour la Communauté d'en arriver à une compréhension commune avec la CPTAQ sur l'application de l'article 65 LPTAA, que le législateur apporte des précisions à l'article en question.

### **Délimitation de la zone d'intervention spéciale sur le territoire métropolitain**

Le Conseil demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Environnement :

- De modifier le décret 817-2019 afin d'intégrer les données des cartes des zones inondables de la CMM dans la délimitation de la zone d'intervention spéciale mise en place par le décret de sorte que celle-ci couvre, en plus des territoires inondés recensés par le gouvernement, les zones de grand courant délimitées dans le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78.

### **Programmes d'aide gouvernementaux pour les PME**

Le Conseil demande au ministre de l'Économie, M. Pierre Fitzgibbon, et à la ministre du Développement économique et des Langues officielles du Canada, Mme Mélanie Joly, de s'assurer que les PME des 82 municipalités du Grand Montréal reçoivent une aide d'urgence pour faire face à la COVID-19 qui est équitable et qui tienne compte du plus grand impact du confinement sur le territoire de la CMM.

### **Déploiement des bureaux régionaux du MÉI et d'IQ**

Le Conseil demande au gouvernement du Québec que le déploiement des bureaux du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'Investissement Québec qui découleront de la mise en œuvre de la Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation respecte les limites du territoire de la CMM et tienne compte de la réalité particulière et des besoins respectifs de chacun de ses 5 grands secteurs;

### **Adoption du règlement 2020-84 modifiant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020**

Le Conseil adopte le règlement 2020-84 modifiant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (règlement 2016-68) et le rend public conformément à l'article 53.20.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

### **Programme TVB – phase 2**

Le Conseil adopte, dans le cadre du Fonds de développement métropolitain, et tel que prévu dans la Convention de subvention pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue sur le territoire de la CMM approuvée par le comité exécutif (résolution CE20-050), le Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue, phase II, pour un montant de 150 M\$.

### **Approbation de l'emprunt R-156-2 décrété par la Société de transport de Montréal**

Le Conseil approuve :

- La modification apportée au Programme des immobilisations 2020-2029 de la STM afin de remplacer le montant total de l'investissement par un montant de cinq cents millions cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quinze dollars (500 196 515 \$) pour le projet autorisé « Garage Côte-Vertu » du réseau du métro ;
- L'emprunt de quatre cent quatre-vingt-douze millions deux cent cinquante-six mille cinq cent quinze dollars (492 256 515 \$) décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-156-2 de la STM afin de financer le projet « Garage Côte-Vertu »;
- De demander au ministère des Transports du Québec qu'il subventionne les dépenses admissibles relatives à l'ensemble des coûts du projet « Garage Côte-Vertu » conformément aux modalités de ses programmes d'aide financière au transport en commun afin d'éviter d'augmenter indûment le déficit du métro à la charge des 82 municipalités de la communauté.

### **Approbation de l'emprunt R-168-1 décrété par la Société de transport de Montréal**

Le Conseil approuve :

- La modification apportée au Programme des immobilisations 2020-2029 de la STM afin de remplacer le montant total de l'investissement par un montant de trois cent soixante et un millions huit cent vingt-huit mille trois cent soixante-quatre dollars (361 828 364 \$) pour le projet autorisé « Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 » du réseau du métro ;
- L'emprunt de trois cent cinquante-neuf millions cent mille dollars (359 100 000 \$) décrété pour le réseau du métro par le règlement numéro R-168-1 de la STM afin de financer le projet « Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 » ;
- De demander au ministère des Transports du Québec qu'il subventionne les dépenses admissibles relatives à l'ensemble des coûts du projet « Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 » conformément aux modalités de ses programmes d'aide financière au transport en commun afin d'éviter d'augmenter indûment le déficit du métro à la charge des 82 municipalités de la Communauté.

**p. j.**

- Ordre du jour CA CMM 18 juin 2020



## **AVIS DE CONVOCATION**

Objet : Assemblée ordinaire du Conseil

Date : Le jeudi 18 juin 2020 à 10 h 00

Lieu : Par vidéoconférence / Zoom

En raison de l'écllosion de la COVID-19 et afin de favoriser la distanciation sociale, veuillez noter que la séance publique aura lieu par téléconférence à huis clos et que la période de questions se fera par écrit à l'avance pour qu'elles puissent être traitées lors de la téléconférence. Nous vous invitons à nous transmettre vos questions **au plus tard le 17 juin 2020 à 16h30** à l'adresse courriel suivante : [secretariat@cmm.qc.ca](mailto:secretariat@cmm.qc.ca). Les réponses aux questions vous seront transmises par la suite.

### **SÉANCE À HUIS CLOS (10 h 00)**

#### **ORDRE DU JOUR AMENDÉ (2<sup>e</sup> amendement)**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET DES CONSEILLERS**

#### **PRÉSENTATIONS**

- Promenades métropolitaines temporaires.
- Plan métropolitain de développement agricole (PMDA) de M. Pierre Charron, président du comité consultatif agricole.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**



## **2. Procès-verbaux**

- 2.1. Approbation des procès-verbaux des assemblées tenues le 30 avril 2020 et 1<sup>er</sup> mai 2020.

## **3. Aménagement**

- 3.1. Adoption du Règlement 2020-85 modifiant le RCI 2019-78. *Dossier AM 20-01*
- 3.2. Désignation des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint. *Dossier AM 20-02*
- 3.3. Adoption du plan métropolitain de développement agricole. *Dossier AM 20-03*
- 3.4. Traitement des demandes d'exclusion par la CPTAQ.
- 3.5. Aménagement des secteurs inondables protégés par des ouvrages de protection - MRC de Deux-Montagnes.
- 3.6. Délimitation de la zone d'intervention spéciale sur le territoire métropolitain.

## **4. Développement culturel**

- 4.1 Mesures d'aide pour le développement culturel.

## **5. Développement économique**

- 5.1. Programmes d'aide gouvernementaux pour les PME.
- 5.2. Déploiement des bureaux régionaux du MÉI et d'IQ.

## **6. Environnement**

- 6.1. Adoption du règlement 2020-84 modifiant le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. *Dossier EN 20-02*

## **7. Politiques, interventions et développement**

- 7.1. Programme TVB – phase 2.



## **8. Transport**

- 8.1. Approbation de l'emprunt R-156-2 décrété par la Société de transport de Montréal.  
*Dossier TR 20-02*
- 8.2. Approbation de l'emprunt R-168-1 décrété par la Société de transport de Montréal.  
*Dossier TR 20-02*

## **9. Secrétariat**

- 9.1. Nominations aux commissions. *Dossier SE 20-06*

## **10. Commentaires / Rapports / Demandes**

- 10.1. Présidents des commissions
- 10.2. Membres du conseil
- 10.3. Directeur général

## **11. Pour information**

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 16 avril 2020.
- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 24 avril 2020.
- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 mai 2020.
- Liste des contrats au 9 juin 2020.